

Règlement du Trail du Contrebandier

23 juin 2019



ART.1

Le Trail du Contrebandier est organisée par Le Club Oxygène – Saint Etienne de Saint Geoirs avec l'accord de la commission départementale des Courses Running de l'Isère

Nombre de dossards limité à 750 soit 250 sur le 9 km, 250 sur le 14km et 250 sur le 21 km.

Le retrait des dossards se fera le samedi 22 Juin de 16 à 18h et le dimanche 23 Juin de 7h00 à 8h30 à l'espace Jean Doucet à SAINT ETIENNE DE SAINT GEOIRS (38590)

ART.2 – INSCRIPTIONS LE JOUR J

Les inscriptions pourront se faire également de 7h jusqu'à 30 min avant le départ de chaque course.

Lieu : espace Jean Doucet à SAINT ETIENNE DE SAINT GEOIRS (38590)

- 9 km : 8€ + frais d'inscription en ligne et 10 euros sur place
- 14 km : 12€ + frais d'inscription en ligne et 15 euros sur place
- 21 km : 14€ + frais d'inscription en ligne et 18 euros sur place
- Course enfant : 3€ inscription uniquement le jour J à partir de 10h

En ligne : <http://chronospheres.fr/>

Les Inscriptions seront fermées le vendredi 21 juin 2019 à minuit

Les courses TRAIL ne sont pas ouvertes aux mineurs

Tout engagement est ferme et définitif et ne peut faire l'objet de remboursement pour quelque motif que ce soit.

Inscription pour la marche de 7h00 à 9h30. Dernier départ marcheurs : 9h30.

Marche 9km, 15km et 21km en sens inverse des Trail

Prix Randonnée : Inscription uniquement sur place. (Pas d'inscription internet)

Pas besoin de certificats médicaux

9km : 5 euros,

14km : 6 euros

21km : 8 euros

ART.2 - DATE ET HORAIRE DE DÉPART

Départ le dimanche 23 juin 2018 à 9h pour le 21km.

Départ le dimanche 23 juin 2018 à 9h30 pour le 14km.

Départ le dimanche 23 juin 2018 à 10h pour le 9km.

Course enfant à partir de 11h sur le stade de Rugby

Départ devant la Hall rue Octave Chenavas à Saint-Étienne-de-Saint-Geoirs

ART.3 - DISTANCES

9km : 180m de D+
14km : 350m de D+
21km : 650m de D+

Marche de 9km, 14km et 21km en contresens du parcours de course à pied

ART.4 - CONDITIONS D'ADMISSION

Les trails ne sont pas ouvert aux mineurs

9km : à partir de la catégorie JUNIORS
14km : à partir de la catégorie JUNIORS
21km : à partir de la catégorie ESPOIRS

L'inscription ne sera validée par l'organisateur que sur présentation d'une licence sportive autorisant la pratique de l'athlétisme ou de la course à pied en compétition (FFA, FFCO, Pass) ou d'un certificat de non contre-indication à la pratique de l'athlétisme ou de la course à pied en compétition datés de **moins d'un an** le jour de la course.

Aucune autre licence ne sera acceptée

ART.5 - DÉPART ET ARRIVÉE

Départ : Grande Rue Octave Chenavas, Saint-Étienne-de-Saint-Geoirs
Arrivée : Stade de la Daleure, Saint-Étienne-de-Saint-Geoirs

ART.6 - BARRIÈRES HORAIRES

- Pas de barrières horaires sur le 9km, 14km et 21km

ART.7 - RAVITAILLEMENTS – RESTAURATION

9km :

- 1 ravito complet solide et liquide au 5ème km lieu-dit les Ayes

14km :

- 1 ravito liquide au 5ème km à la Chèvrerie à Plan
- 1 ravito complet solide et liquide au 10ème km lieu-dit les Ayes

21km :

- 1 ravito liquide au 5ème km à la Chèvrerie à Plan
- 1 ravito complet solide et liquide au 11ème km – camp de César
- 1 ravito complet solide et liquide au 17ème km lieu-dit les Ayes

ART.8 – ÉQUIPEMENT

Un équipement adapté aux conditions climatiques ainsi que des réserves d'eau et alimentaires sont fortement conseillées sur les 3 parcours

ART.9 - ASSISTANCE - ABANDONS

L'assistance est assurée par des médecins et des secouristes. Chaque participant se doit de signaler aux membres de l'assistance médicale présents sur le parcours un coureur en détresse. Le médecin et les secouristes auront toute autorité et pouvoir pour arrêter un coureur en cas de problème médical important.

Les coureurs s'inscrivant au Trail du Contrebandier se sont assurés qu'ils ont le niveau pour parcourir la distance choisie dans sa totalité; les cas de rapatriements assurés par les organisateurs seront exceptionnels et uniquement sur avis du médecin. Tout abandon doit être signalé à un membre de l'organisation.

ART.10 - RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

Des poubelles seront à la disposition des coureurs à chaque point d'eau et ravitaillement. Tout participant surpris à jeter des papiers et autres déchets sur le parcours sera disqualifié ; il rejoindra l'arrivée par ses propres moyens. Aucune réclamation ne sera acceptée.

ART.11 - RÉCOMPENSES

Cadeau au retrait des dossards pour tous les participants au 750 premiers inscrits sur le Trail et au 250 premiers randonneurs

Récompenses : 9 ,14 et 21 km = 3 premiers H et 3 premiers F au scratch + premier de chaque catégorie H et F sans cumul

+ Des dossards gagnants seront tirés au sort

ART.12 - SIGNALISATION ET CONTRÔLES

Les coureurs trouveront sur le parcours une signalisation verticale (panneaux, rubalises) et horizontale (flèches). Des contrôles seront effectués à un ou plusieurs points. Les participants s'engagent à respecter le parcours dans sa totalité.

ART.13 - ASSURANCE

Les organisateurs ont souscrit une assurance mais chaque coureur devra être couvert par une assurance personnelle de responsabilité civile. Les organisateurs ne peuvent en aucun cas être tenus responsables en cas d'accident, de défaillance consécutive à un mauvais état de santé ou une préparation insuffisante du concurrent.

ART.15 - PROCLAMATION DES RÉSULTATS ET REMISE DES RÉCOMPENSES

Scratch et catégories :

- pour le 9 km à partir de 11h00
- pour le 14 km à partir de 11h30
- pour le 21 km à partir de 12h00

ART.16 - DROIT À L'IMAGE & INFORMATIQUE

En s'inscrivant au Trail du Contrebandier, les coureurs abandonnent leur droit à l'image au club Oxygène et autorisent celle-ci à utiliser toutes les images qu'elle prendra lors de la course.